Barby SAVOIE	**Commune de BARBY** **ARRÊTÉ DU MAIRE**

N°ARR2025_24

OBJET : REPRISE DE CONCESSION ECHUE NON RENOUVELEE N°261 – ANCIEN CIMETIÈRE

Le Maire de BARBY,

Vu l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°36-36/2020 du 25 mai 2020, article 1-8, portant délégation au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

Considérant que la concession n°261, emplacement 66, Famille POMEL; est échue depuis le 29 février 2024 ;

Considérant la lettre du 14 mars 2020 par laquelle Monsieur Jean-Claude POMEL, ayant cause pour les concessionnaires défunts pour ladite concession, n'a pas souhaité user de leur droit de renouvellement ;

Considérant qu'aucune inhumation n'a été réalisée depuis 5 ans dans ladite sépulture ;

ARRÊTE

Article 1

Dans l'ancien cimetière de BARBY, la concession n°261 – emplacement 66 – Famille POMEL - est arrivée à expiration et fera l'objet d'une reprise de concession à compter du 10 juin 2025.

Article 2

Les matériaux du monument et les emblèmes funéraires existants sur ladite concession seront débarrassés par les soins de la Commune qui en disposera dans I 'intérêt du cimetière.

Article 3

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans l'ancien cimetière communal.

Article 4

Les noms, prénoms, années de naissance et de décès, -si elles sont connues-, des personnes exhumées des concessions reprises seront consignées dans un registre consultable en Mairie.

Article 5

Après l'accomplissement de ces différentes opérations, la concession, dont la reprise est prononcée, sera remise en service pour de nouvelles inhumations ou réintégrera le domaine public communal (espace vert, allée, ...).

Article 6

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'entrée du cimetière et à la Mairie.

Ampliation du présent arrêté sera :

- adressé à Monsieur le Préfet de la Savoie
- affiché pour information à l'entrée du cimetière et à la Mairie
- insérée au recueil des actes administratifs de la commune

Fait à BARBY,

Le 19 mars 2025

Le Maire,

Christophe PIERRETON

MAIRIE DE BARBY
73 (Savoie)